



<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p style="text-align: center;">00 00 00 00 00 00</p> <p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU 18 FEVRIER 2025</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 37</b>  <b>Ont participé au vote : 59</b>  <b>Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 11 février 2025</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT CINQ</b> et le <b>DIX HUIT FEVRIER</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>OPAH</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 24-25</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 7.5 Subventions</p> <p><b>Secrétaire de Séance : Erik CHATELUS</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> <b>Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVÉAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Éric RODRIGUEZ, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Claire LAMY, Aude VIVES, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA.</b></p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  <b>Michel LLANAS</b> était représenté par <b>Frédéric GALIBERT</b>,  <b>Marie-Edith PERAL</b> était représentée par <b>Erik CHATELUS</b>,  <b>Philippe DORANDEU</b> était représenté par <b>Michel PLANAS</b>,  <b>Anne-Marie CANAL</b> était représentée par <b>Jacques VANELLE.</b></p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  <b>Bernard ALBERT</b> a donné procuration à <b>Jean-Louis BOSC</b>,  <b>Johanna MESSAGER</b> a donné procuration à <b>Daniel ASPE</b>,  <b>Claude ESCAPE</b> a donné procuration à <b>Jean-Luc BLAISE</b>,  <b>Guy CASSOLY</b> a donné procuration à <b>Pierre SERRA</b>,  <b>Anne LAUBIES</b> a donné procuration à <b>Aude VIVES</b>,  <b>Thierry BEGUE</b> a donné procuration à <b>Jean SERVAT</b>,  <b>André ARGILES</b> a donné procuration à <b>Jean-Marie MAYDAT</b>,  <b>Elisabeth PREVOT</b> a donné procuration à <b>Géraldine BOUVIER</b>,  <b>Etienne TURRA</b> a donné procuration à <b>Gérard QUES</b>,  <b>Corinne DE MOZAS</b> a donné procuration à <b>Yves DELCOR</b>,  <b>Gladys DA SILVA</b> a donné procuration à <b>Agnès ANCEAU MORER</b>,  <b>Nathalie CORNET</b> a donné procuration à <b>Géraldine BOUVIER</b>,  <b>David MONTAGNE</b> a donné procuration <b>Olivier GRAVAS</b>,  <b>Laurent CHARCOS</b> a donné procuration à <b>Ahmed BEKHEIRA</b>,  <b>Jean MAURY</b> a donné procuration à <b>Christian TRIADO</b>,  <b>Alain ESTELA</b> a donné procuration à <b>Erik CHATERLUS</b>,  <b>Claude SIRE</b> a donné procuration à <b>Roger PAILLES</b>,  <b>Raphaël VIGIER</b> a donné procuration à <b>Henri GUITART</b>,  <b>Patrick LECROQ</b> a donné procuration à <b>Patrick MARCEL</b>,  <b>Bruno GUERIN</b> a donné procuration à <b>Stéphane GILMANT</b>,  <b>René DRAGUE</b> a donné procuration à <b>Jean-Jacques ROUCH</b>,  <b>Lucette ORTIZ CASTILLO</b> a donné procuration à <b>J-Pierre VILLELONGUE.</b></p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  <b>Sébastien NENS, Patrice ARRO, Régis TERRIEU, Yaël DELVIGNE, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Nicolas BERJOAN, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Robert JASSEREAU.</b></p>

Le Président,

**RAPPELLE** à l'assemblée la délibération n°352-21 du 16 décembre 2021 modifiant la délibération n° 65-16 du 08 avril 2016 relative aux crédits attribués par la communauté de communes pour l'OPAH et l'autorisant à signer la convention entre les partenaires, pour une durée de 3 ans renouvelable pour 2



années supplémentaires est établie entre la Communauté de Communes Conflent Canigó et les partenaires financiers.

**INDIQUE** à l'assemblée que Mesdames BOSY Simonne, GIRAUDET Sandrine, CAMPI Maryse, MAIZI Fatiha, CHOMET Isabelle, FE-VIGIE Véronique, CADENE Marie et Messieurs LEFEVRE Jean-Claude, VACHER Fabrice et RIERA Alain ont présenté un dossier concernant des travaux d'amélioration énergétique, dossier présenté par le cabinet « Soliha » chargé du suivi et de l'animation de l'opération.

**PROPOSE** à l'assemblée, d'attribuer (sous réserve de la décision d'attribution d'une subvention par l'Agence nationale d'Amélioration de l'Habitat) une aide forfaitaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó :

PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
M. LEFEVRE Jean-Claude	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	FINESTRET	3.750,00 €	1.500,00 €
Mme BOSY Simonne	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	VINCA	3.863,10 €	1.500,00 €
M. VACHER Fabrice	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	ESTOHER	83.598,15 €	2.000,00 €
Mme GIRAUDET Sandrine	Travaux d'amélioration énergétique (propriétaire occupant)	RIA SIRACH	46.242,71 €	1.000,00 €
Mme CAMPI Maryse	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	MARQUIXANES	7.261,51 €	1.335,51 €
Mme CAMPI Maryse	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	MARQUIXANES	57.650,40 €	2.000,00 €
Mme MAIZI Fatiha	Travaux d'amélioration énergétique (propriétaire occupant)	OLETTE	21.118,06 €	1.000,00 €
Mme CHOMET Isabelle	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	EUS	5.148,40 €	1.500,00 €
M. RIERA Alain	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	SERDINYA JONCET	6.500,00 €	1.500,00 €
Mme FE-VIGIE Véronique	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	FONTPEDROUSE	63.135,48 €	2.000,00 €
Mme CADENE Marie	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	PRADES	75.625,84	2.000,00 €

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,**

**ACCEPTE**, conformément à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, d'attribuer l'aide forfaitaire intercommunale à :


PROPRIETAIRE	Nature des travaux	ADRESSE	MONTANT DES TRAVAUX TTC	PROPOSITION PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
M. LEFEVRE Jean-Claude	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	FINESTRET	3.750,00 €	1.500,00 €
Mme BOSY Simonne	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	VINCA	3.863,10 €	1.500,00 €
M. VACHER Fabrice	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	ESTOHER	83.598,15 €	2.000,00 €
Mme GIRAUDET Sandrine	Travaux d'amélioration énergétique (propriétaire occupant)	RIA SIRACH	46.242,71 €	1.000,00 €
Mme CAMPI Maryse	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	MARQUIXANES	7.261,51 €	1.335,51 €
Mme CAMPI Maryse	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	MARQUIXANES	57.650,40 €	2.000,00 €
Mme MAIZI Fatiha	Travaux d'amélioration énergétique (propriétaire occupant)	OLETTE	21.118,06 €	1.000,00 €
Mme CHOMET Isabelle	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	EUS	5.148,40 €	1.500,00 €
M. RIERA Alain	Travaux d'adaptation à domicile (propriétaire occupant)	SERDINYA JONCET	6.500,00 €	1.500,00 €
Mme FE-VIGIE Véronique	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	FONTPEDROUSE	63.135,48 €	2.000,00 €
Mme CADENE Marie	Travaux d'amélioration de l'habitat – logement très dégradé (propriétaire occupant)	PRADES	75.625,84	2.000,00 €

**DIT QUE** les crédits ont été prévus au budget de la communauté de communes Conflent Canigó, article 20422.

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.


 Le 19 février 2025.  
 Pour extrait, certifié conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Louis JALLAT.